

**CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2025**

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt juin à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Grésy-sur-Aix, dûment convoqué, s'est réuni publiquement en session ordinaire, en Marie - salon d'honneur, sous la présidence de M. Florian MAITRE, Maire.

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales,  
Vu les dispositions du règlement intérieur du conseil municipal et notamment son article 16,

M. Florian MAITRE, Maire, ouvre la séance après avoir :

- constaté le quorum, vérifié de nouveau à l'occasion de l'examen de chaque question,
- cité les pouvoirs reçus.

Il désigne le secrétaire de séance.

**Nombre de conseillers :**

**En exercice : 27 Présents : 20 Votants : 25**

**Date de convocation du Conseil municipal :** 13 juin 2025

**Présents :** Mmes & MM, Chantal ARNAULT, Eric BERLENGUER, Zélie BLANC, Anne-Laure BOMPAS, Patrice BONNEFOY, Jean-Luc CHARPENTIER, Florian CHOULET, Gino CICCARONE, Lionel DARBON, Magali DELOCHE, Marie-Madeleine DURAND, Anne-Marie GAZOTTI-PISTONE, Serge LODIER, Florian MAITRE, Corinne MONBEIG, Colette PIGNIER, Eric REY, Manuel REYNAERT, Chrystel TROQUIER-GILLI, Antoinetta VIRET

**Excusés avec pouvoir :** Patrick POURCHASSE, Patrick FRIZON, Hervé PALIN, Malika TREMBLAY, Laurence JALABERT donne pouvoir à Mmes et MM. Eric REY, Jean-Luc CHARPENTIER, Patrice BONNEFOY, Florian CHOULET, Antoinetta VIRET

**Excusé(s) :** Mme Estelle MAZZOLENI, M. Matthias REUSS

**Secrétaire de séance :** M. Lionel DARBON

---

**Délibération 2025-34 : Actualisation des tarifs de la Taxe Locale pour la Publicité et les Enseignes pour 2026**

---

La loi n° 2008-776 de modernisation de l'économie du 4 août 2008 a instauré la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE). Les tarifs maximaux sont relevés chaque année, par le biais d'un arrêté ministériel.

Par ailleurs, conformément à la loi et aux limites posées par elle (article n° L.2333-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)), une collectivité peut choisir :

- d'appliquer ces tarifs maximaux ou des tarifs inférieurs,
- d'augmenter ou non les tarifs de façon annuelle.

Par délibération du conseil municipal du 8 juin 2015 instaurant la TLPE, la Commune de Grésy-sur-Aix a mis en application la taxe à compter du 1er janvier 2016 sur son territoire.

Vu l'article L.2333-9 du code général des collectivités territoriales,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :**

- de fixer les tarifs de base 2026 au regard de l'évolution nationale (+1.8%),
- d'établir la grille tarifaire en appliquant les coefficients multiplicateurs en fonction du support publicitaire et de sa superficie conformément à l'article n° L.2333-9 du CGCT,
- de maintenir l'exonération de la taxe pour les enseignes dont la somme des superficies est inférieure à 7 m<sup>2</sup>.

Soit la grille tarifaire suivante :

DISPOSITIFS		Tarifs 2025 en €	Tarifs 2026 en €
publicités et pré-enseignes non numériques	≤ 50 m <sup>2</sup>	18,60	18,90
	> 50 m <sup>2</sup>	37,10	37,80
publicités et pré-enseignes numériques	≤ 50 m <sup>2</sup>	55,70	56,70
	> 50 m <sup>2</sup>	111,20	113,30
Enseignes	≥ 7m <sup>2</sup> et ≤ 12 m <sup>2</sup>	18,60	18,90
	> 12m <sup>2</sup> et ≤ 50 m <sup>2</sup>	37,10	37,80
	> 50 m <sup>2</sup>	74,20	75,60

Pour mémoire, lorsque le support est créé après le 1er janvier, la taxe est due à compter du premier jour du mois suivant celui de la création du support.

La taxe est payable, sur la base d'un titre de recette établi au vu de la déclaration de l'exploitant du support publicitaire, à la Commune. La déclaration annuelle doit être effectuée avant le 1er mars de l'année d'imposition pour les supports existant au 1er janvier. L'installation ou la suppression d'un support publicitaire après le 1er janvier fait l'objet d'une déclaration dans les deux mois.

Fait à Grésy-sur-Aix, le 25 juin 2025

Le Maire,  
Florian MAITRE



Le secrétaire de séance,  
Lionel DARBON



## CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt juin à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Grésy-sur-Aix, dûment convoqué, s'est réuni publiquement en session ordinaire, en Marie - salon d'honneur, sous la présidence de M. Florian MAITRE, Maire.

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales,  
Vu les dispositions du règlement intérieur du conseil municipal et notamment son article 16,

M. Florian MAITRE, Maire, ouvre la séance après avoir :

- constaté le quorum, vérifié de nouveau à l'occasion de l'examen de chaque question,
- cité les pouvoirs reçus.

Il désigne le secrétaire de séance.

### **Nombre de conseillers :**

**En exercice : 27 Présents : 20 Votants : 25**

**Date de convocation du Conseil municipal :** 13 juin 2025

**Présents :** Mmes & MM, Chantal ARNAULT, Eric BERLENGUER, Zélie BLANC, Anne-Laure BOMPAS, Patrice BONNEFOY, Jean-Luc CHARPENTIER, Florian CHOULET, Gino CICCARONE, Lionel DARBON, Magali DELOCHE, Marie-Madeleine DURAND, Anne-Marie GAZOTTI-PISTONE, Serge LODIER, Florian MAITRE, Corinne MONBEIG, Colette PIGNIER, Eric REY, Manuel REYNAERT, Chrystel TROQUIER-GILLI, Antoinetta VIRET

**Excusés avec pouvoir :** Patrick POURCHASSE, Patrick FRIZON, Hervé PALIN, Malika TREMBLAY, Laurence JALABERT donne pouvoir à Mmes et MM. Eric REY, Jean-Luc CHARPENTIER, Patrice BONNEFOY, Florian CHOULET, Antoinetta VIRET

**Excusé(s) :** Mme Estelle MAZZOLENI, M. Matthias REUSS

**Secrétaire de séance :** M. Lionel DARBON

---

### **Délibération 2025-35 : Admission en non-valeurs de créances irrécouvrables**

---

Malgré la prévention des créances irrécouvrables assurée par les services municipaux, certaines créances deviennent irrécouvrables au motif d'insolvabilité des personnes concernées.

Cette prévention passe notamment par la réduction du nombre de titres et un étroit partenariat entre l'ordonnateur (le Président) qui prépare les admissions en non-valeur des créances irrécouvrables et le comptable public (Trésorier) qui demande cette admission après en avoir constaté le caractère irrécouvrable.

L'optimisation de la chaîne du recouvrement amiable constitue une priorité pour chaque service concerné (en l'occurrence la police municipale pour l'occupation du domaine public) qui assure :

- une information permanente et une action contradictoire sur la qualité des titres émis et les conditions de leur prise en charge,
- la modernisation du fonctionnement des régies,
- la planification régulière des émissions de titres,
- la mise en œuvre d'un pré-contentieux précoce,
- l'organisation de poursuites concertées,
- l'autorisation de poursuites rapides (le plus opérationnel étant l'autorisation permanente),
- le développement d'actions contentieuses appropriées et ciblées,
- l'amélioration de la qualité du suivi des débiteurs douteux.

A titre indicatif, les créances concernées portent sur les montants suivants :

objet	Montant de créances irrécouvrables (liste jointe)
Enlèvement de véhicules	150.00 €
Cantine	16.42 €

Vu l'article L1617-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le caractère irrécouvrable des créances détaillées en pièce-jointe,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de demander au comptable public, l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables listées en pièce jointe.**

Fait à Grésy-sur-Aix, le 25 juin 2025

Le Maire,  
Florian MAITRE



Le secrétaire de séance,  
Lionel DARBON

A blue ink signature of Lionel DARBON, the Secretary of the meeting, written in a stylized cursive script.



## CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt juin à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Grésy-sur-Aix, dûment convoqué, s'est réuni publiquement en session ordinaire, en Marie - salon d'honneur, sous la présidence de M. Florian MAITRE, Maire.

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales,  
Vu les dispositions du règlement intérieur du conseil municipal et notamment son article 16,

M. Florian MAITRE, Maire, ouvre la séance après avoir :

- constaté le quorum, vérifié de nouveau à l'occasion de l'examen de chaque question,
- cité les pouvoirs reçus.

Il désigne le secrétaire de séance.

### **Nombre de conseillers :**

**En exercice : 27 Présents : 20 Votants : 25**

**Date de convocation du Conseil municipal :** 13 juin 2025

**Présents :** Mmes & MM, Chantal ARNAULT, Eric BERLENGUER, Zélie BLANC, Anne-Laure BOMPAS, Patrice BONNEFOY, Jean-Luc CHARPENTIER, Florian CHOULET, Gino CICCARONE, Lionel DARBON, Magali DELOCHE, Marie-Madeleine DURAND, Anne-Marie GAZOTTI-PISTONE, Serge LODIER, Florian MAITRE, Corinne MONBEIG, Colette PIGNIER, Eric REY, Manuel REYNAERT, Chrystel TROQUIER-GILLI, Antoinetta VIRET

**Excusés avec pouvoir :** Patrick POURCHASSE, Patrick FRIZON, Hervé PALIN, Malika TREMBLAY, Laurence JALABERT donne pouvoir à Mmes et MM. Eric REY, Jean-Luc CHARPENTIER, Patrice BONNEFOY, Florian CHOULET, Antoinetta VIRET

**Excusé(s) :** Mme Estelle MAZZOLENI, M. Matthias REUSS

**Secrétaire de séance :** M. Lionel DARBON

---

### **Délibération 2025-36 : Garantie d'emprunt à ALLIADE pour la réalisation de 16 logements sociaux « Les Jardins de la Sierre » rue de la Gare**

---

Dans le cadre de la construction de 16 logements sociaux pour le compte du bailleur social ALLIADE au sein de l'opération « Les Jardins de la Sierre » de 53 logements réalisée par Urban Homes, 187 rue de la Gare, la Commune est sollicitée par ce bailleur pour apporter sa garantie financière à l'emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant de 2 274 814 €.

Le montant de la garantie, sous forme de cautionnement, est de 50 % (soit 1 137 407 €).

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;  
Vu l'article 2305 du Code civil ;  
Vu le Contrat de Prêt N° 171343 en annexe signé entre : ALLIADE HABITAT ci-après l'emprunteur,  
et la Caisse des dépôts et consignations ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :**

- **d'accorder sa garantie à hauteur de 50,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 2 274 814,00 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 171343 constitué de 8 Ligne(s) du Prêt. La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 1 137 407,00 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.**
- **d'accorder sa garantie aux conditions suivantes : la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.**

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Fait à Grésy-sur-Aix, le 25 juin 2025

Le Maire,  
Florian MAITRE



Le secrétaire de séance,  
Lionel DARBON



## CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt juin à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Grésy-sur-Aix, dûment convoqué, s'est réuni publiquement en session ordinaire, en Marie - salon d'honneur, sous la présidence de M. Florian MAITRE, Maire.

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales,  
Vu les dispositions du règlement intérieur du conseil municipal et notamment son article 16,

M. Florian MAITRE, Maire, ouvre la séance après avoir :

- constaté le quorum, vérifié de nouveau à l'occasion de l'examen de chaque question,
- cité les pouvoirs reçus.

Il désigne le secrétaire de séance.

### Nombre de conseillers :

**En exercice : 27 Présents : 20 Votants : 25**

Date de convocation du Conseil municipal : 13 juin 2025

**Présents :** Mmes & MM, Chantal ARNAULT, Eric BERLENGUER, Zélie BLANC, Anne-Laure BOMPAS, Patrice BONNEFOY, Jean-Luc CHARPENTIER, Florian CHOULET, Gino CICCARONE, Lionel DARBON, Magali DELOCHE, Marie-Madeleine DURAND, Anne-Marie GAZOTTI-PISTONE, Serge LODIER, Florian MAITRE, Corinne MONBEIG, Colette PIGNIER, Eric REY, Manuel REYNAERT, Chrystel TROQUIER-GILLI, Antoinetta VIRET

**Excusés avec pouvoir :** Patrick POURCHASSE, Patrick FRIZON, Hervé PALIN, Malika TREMBLAY, Laurence JALABERT donne pouvoir à Mmes et MM. Eric REY, Jean-Luc CHARPENTIER, Patrice BONNEFOY, Florian CHOULET, Antoinetta VIRET

**Excusé(s) :** Mme Estelle MAZZOLENI, M. Matthias REUSS

**Secrétaire de séance :** M. Lionel DARBON

---

### **Délibération 2025-37 : Reversement de subvention à ALLIADE pour la réalisation de 16 logements sociaux « Les Jardins de la Sierre » rue de la Gare**

---

La Commune de Grésy-sur-Aix demeure en situation de rattrapage de production de logement sociaux au titre de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain. De ce fait, elle est pénalisée financièrement en fonction du nombre de logements locatifs sociaux manquant sur son territoire pour atteindre 25 %, soit à ce jour environ 35 k€ / an.

De ces pénalités peuvent être déduites certaines dépenses de la Commune en faveur de la création de logements locatifs sociaux telles que les moins-values foncières, les travaux de viabilisation ou les subventions aux bailleurs.

Parallèlement, Grand Lac favorise la création de logements locatifs sociaux par l'attribution d'aides aux Communes les autorisant, afin d'atteindre les objectifs de production fixés sur la durée du Programme Local de l'Habitat (PLH), à savoir 40 LLS financés sur la période 2023-2025. Ces aides sont éligibles aux dépenses déductibles des pénalités précitées et sont attribuées comme suit :

- 3 000 € / logement produit en Prêt Locatif Aide Intégration (PLAI),
- 2 000 € / logement produit en Prêt Locatif à Usage Social (PLUS),
- 1 000 € / logement produit en Prêt Locatif Social (PLS).

L'octroi de cette aide financière est conditionné à une règle de mixité des financements et au respect de l'équilibre suivant : 1 PLAI pour 1 PLS ou 2 PLUS pour 1 PLS (règle ne s'appliquant par aux Communes rurales définies dans l'armature urbaine du PLH).

Le bailleur, ALLIADE, a sollicité Grand Lac pour le financement de l'opération « Les Jardins de la Sierre », rue de la Gare intégrant 16 logements sociaux sur les 53 réalisés, dont 5 PLAI (Prêt Locatif Aide Intégration), 7 PLUS (Prêt Locatif à Usage Social), et 4 PLS (Prêt Locatif Social) soit une aide de 33 000 €.

Aussi, la Commune a obtenu ce financement en deux parties :

- 50% au démarrage des travaux sur présentation de l'acte notarial,
- 50% à la fin des travaux sur présentation de la déclaration d'achèvement des travaux.

Vu les délibérations de Grand Lac du 2 novembre 2021, portant attribution d'aides à la construction de logements locatifs sociaux,

Vu l'article L2252-5 du Code Général de Collectivités Territoriales,

Considérant la volonté communale de favoriser la création de logements locatifs sociaux, en limitant les pénalités financières liées au rattrapage en cours,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :**

- **d'attribuer une subvention de 33 000 € à ALLIADE pour équilibrer le financement de l'opération de logements locatifs sociaux « les Jardins de la Sierre » selon un versement échelonné sur 2 ans à hauteur de 10 000 € avant le 31/12/2025 et 23 000 € avant le 30/06/2026.**
- **d'autoriser M. le Maire à signer tout document afférent à cette subvention,**
- **de préciser que les crédits nécessaires seront portés aux budgets 2025 et 2026.**

Fait à Grésy-sur-Aix, le 25 juin 2025

Le Maire,  
Florian MAITRE



Le secrétaire de séance,  
Lionel DARBON



## CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt juin à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Grésy-sur-Aix, dûment convoqué, s'est réuni publiquement en session ordinaire, en Marie - salon d'honneur, sous la présidence de M. Florian MAITRE, Maire.

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales,  
Vu les dispositions du règlement intérieur du conseil municipal et notamment son article 16,

M. Florian MAITRE, Maire, ouvre la séance après avoir :

- constaté le quorum, vérifié de nouveau à l'occasion de l'examen de chaque question,
- cité les pouvoirs reçus.

Il désigne le secrétaire de séance.

### **Nombre de conseillers :**

**En exercice : 27 Présents : 20 Votants : 25**

**Date de convocation du Conseil municipal :** 13 juin 2025

**Présents :** Mmes & MM, Chantal ARNAULT, Eric BERLENGUER, Zélie BLANC, Anne-Laure BOMPAS, Patrice BONNEFOY, Jean-Luc CHARPENTIER, Florian CHOULET, Gino CICCARONE, Lionel DARBON, Magali DELOCHE, Marie-Madeleine DURAND, Anne-Marie GAZOTTI-PISTONE, Serge LODIER, Florian MAITRE, Corinne MONBEIG, Colette PIGNIER, Eric REY, Manuel REYNAERT, Chrystel TROQUIER-GILLI, Antoinetta VIRET

**Excusés avec pouvoir :** Patrick POURCHASSE, Patrick FRIZON, Hervé PALIN, Malika TREMBLAY, Laurence JALABERT donne pouvoir à Mmes et MM. Eric REY, Jean-Luc CHARPENTIER, Patrice BONNEFOY, Florian CHOULET, Antoinetta VIRET

**Excusé(s) :** Mme Estelle MAZZOLENI, M. Matthias REUSS

**Secrétaire de séance :** M. Lionel DARBON

---

### **Délibération 2025-38 : Modification du tableau des emplois : création d'un poste permanent au service des espaces verts**

---

Dans le cadre de sa politique environnementale, d'aménagement et de gestion des espaces publics, la Commune de Grésy-sur-Aix souhaite renforcer son service espaces verts et propose la création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet à raison de 15h30 min hebdomadaires.

Conformément au code général de la fonction publique, notamment son article L.332-8-5, (création d'un emploi permanent lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50% d'un

temps complet) les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Il convient de modifier le tableau des emplois pour satisfaire à ces besoins, par la création à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025 d'un emploi permanent d'agent polyvalent espaces verts dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet à raison de 15h30min hebdomadaires.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés décide :**

- **la création du poste ci-dessus énuméré,**

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou éventuellement par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de maximum 3 ans.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée. Les recrutements des agents contractuels seront prononcés à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics. L'agent devra justifier d'une expérience significative et sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

- **de modifier le tableau des emplois,**
- **d'inscrire au budget les crédits correspondants.**

Fait à Grésy-sur-Aix, le 25 juin 2025

Le Maire,  
Florian MAITRE



Le secrétaire de séance,  
Lionel DARBON



## CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt juin à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Grésy-sur-Aix, dûment convoqué, s'est réuni publiquement en session ordinaire, en Marie - salon d'honneur, sous la présidence de M. Florian MAITRE, Maire.

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales,  
Vu les dispositions du règlement intérieur du conseil municipal et notamment son article 16,

M. Florian MAITRE, Maire, ouvre la séance après avoir :

- constaté le quorum, vérifié de nouveau à l'occasion de l'examen de chaque question,
- cité les pouvoirs reçus.

Il désigne le secrétaire de séance.

### **Nombre de conseillers :**

**En exercice : 27 Présents : 20 Votants : 25**

**Date de convocation du Conseil municipal :** 13 juin 2025

**Présents :** Mmes & MM, Chantal ARNAULT, Eric BERLENGUER, Zélie BLANC, Anne-Laure BOMPAS, Patrice BONNEFOY, Jean-Luc CHARPENTIER, Florian CHOULET, Gino CICCARONE, Lionel DARBON, Magali DELOCHE, Marie-Madeleine DURAND, Anne-Marie GAZOTTI-PISTONE, Serge LODIER, Florian MAITRE, Corinne MONBEIG, Colette PIGNIER, Eric REY, Manuel REYNAERT, Chrystel TROQUIER-GILLI, Antoinetta VIRET

**Excusés avec pouvoir :** Patrick POURCHASSE, Patrick FRIZON, Hervé PALIN, Malika TREMBLAY, Laurence JALABERT donne pouvoir à Mmes et MM. Eric REY, Jean-Luc CHARPENTIER, Patrice BONNEFOY, Florian CHOULET, Antoinetta VIRET

**Excusé(s) :** Mme Estelle MAZZOLENI, M. Matthias REUSS

**Secrétaire de séance :** M. Lionel DARBON

---

### **Délibération 2025-39 : Modification du tableau des emplois : création de postes permanents au service scolarité**

---

Dans le cadre de sa politique de gestion des ressources humaines, et d'accueil périscolaire, la Commune constate un renforcement à long terme des besoins du service de restauration scolaire en raison des effectifs élémentaires et maternels, et d'une organisation éprouvée.

En effet, l'organisation mise en place favorise les passages des enfants, la fluidité de circulation dans le restaurant, la surveillance, la gestion d'une ambiance la plus agréable possible, et mais aussi l'accompagnement des enfants, ainsi que le nettoyage de la vaisselle et des locaux.

Aussi, la Commune envisager de pérenniser les postes créés depuis plus d'un an au titre d'un accroissement d'activité. Cela contribuera à stabiliser les équipes constituées, et à maintenir un niveau de service de qualité et un niveau d'encadrement suffisant pour la sécurité des enfants.

Conformément au code général de la fonction publique, notamment son article L.332-8-2, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Il convient de modifier le tableau des emplois pour satisfaire à ces besoins, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025, comme suit :

- **Création d'un poste permanent d'adjoint technique à temps non complet (15h00 hebdomadaires)**
- **Création de 4 postes permanents d'adjoints d'animation à temps non complet (8h00 hebdomadaires)**
- **Création d'un poste permanent d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (28h00 hebdomadaires)**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :**

- **La création des postes ci-dessus énumérés**

Ces emplois seront occupés par des fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L.332-8-2° du code général de la fonction publique. En effet, ces agents contractuels seront recrutés à durée déterminée pour une durée de maximum 3 ans.

Les contrats des agents seront renouvelables par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, les contrats seront reconduits pour une durée indéterminée.

Les recrutements des agents contractuels seront prononcés à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Ces agents devront justifier d'une expérience significative et leur rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

- **de modifier le tableau des emplois,**
- **d'inscrire au budget les crédits correspondants.**

Fait à Grésy-sur-Aix, le 25 juin 2025

Le Maire,  
Florian MAITRE



Le secrétaire de séance,  
Lionel DARBON

**CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2025**

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt juin à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Grésy-sur-Aix, dûment convoqué, s'est réuni publiquement en session ordinaire, en Marie - salon d'honneur, sous la présidence de M. Florian MAITRE, Maire.

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales,  
Vu les dispositions du règlement intérieur du conseil municipal et notamment son article 16,

M. Florian MAITRE, Maire, ouvre la séance après avoir :

- constaté le quorum, vérifié de nouveau à l'occasion de l'examen de chaque question,
- cité les pouvoirs reçus.

Il désigne le secrétaire de séance.

**Nombre de conseillers :**

**En exercice : 27 Présents : 20 Votants : 25**

**Date de convocation du Conseil municipal : 13 juin 2025**

**Présents :** Mmes & MM, Chantal ARNAULT, Eric BERLENGUER, Zélie BLANC, Anne-Laure BOMPAS, Patrice BONNEFOY, Jean-Luc CHARPENTIER, Florian CHOULET, Gino CICCARONE, Lionel DARBON, Magali DELOCHE, Marie-Madeleine DURAND, Anne-Marie GAZOTTI-PISTONE, Serge LODIER, Florian MAITRE, Corinne MONBEIG, Colette PIGNIER, Eric REY, Manuel REYNAERT, Chrystel TROQUIER-GILLI, Antoinetta VIRET

**Excusés avec pouvoir :** Patrick POURCHASSE, Patrick FRIZON, Hervé PALIN, Malika TREMBLAY, Laurence JALABERT donne pouvoir à Mmes et MM. Eric REY, Jean-Luc CHARPENTIER, Patrice BONNEFOY, Florian CHOULET, Antoinetta VIRET

**Excusé(s) :** Mme Estelle MAZZOLENI, M. Matthias REUSS

**Secrétaire de séance :** M. Lionel DARBON

---

**Délibération 2025-40 : Modification du tableau des emplois : création d'un poste non permanent pour accroissement temporaire d'activité au service scolarité**

---

Au-delà de la pérennisation des postes existants, dans le cadre de sa politique de gestion des ressources humaines, et d'accueil périscolaire, la Commune constate un renforcement à long terme des besoins du service de restauration scolaire en raison de l'augmentation des effectifs et de l'accompagnement d'enfants porteur d'un handicap sur le temps méridien à l'école maternelle.

En effet les effectifs de fréquentation au restaurant maternelle et les comportements difficiles augmentent chaque année, ainsi que le nombre d'enfants porteur de handicap, de troubles ou de

restrictions. Cela impose un accompagnement individualisé sur le temps du déjeuner et plus généralement sur la pause méridienne.

L'organisation mise en place pour favoriser l'encadrement et l'accompagnement des enfants au restaurant maternelle mais aussi, assurer la sécurité de chacun des enfants et du personnel encadrant, nécessite d'accroître l'effectif pour le temps méridien.

Dans ce contexte, la Commune envisage de renforcer l'encadrement des enfants par le recrutement d'un agent en charge de la surveillance des enfants sur la pause méridienne, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 à temps non complet (8 heures hebdomadaires).

L'article L. 332-23-1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de créer 1 emploi non permanent à temps non complet (8 heures hebdomadaires) relevant du grade d'adjoint d'animation (catégorie C) pour exercer les fonctions d'agent de surveillance des enfants de l'école maternelle pendant la pause méridienne, pour une durée de 1 an. La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 367/indice majoré 366, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.**

**M. le Maire sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement.**

Fait à Grésy-sur-Aix, le 25 juin 2025

Le Maire,  
Florian MAITRE

A blue ink signature of Florian MAITRE is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE GRESY-SUR-AIX' at the top, 'Savoie' at the bottom, and a central emblem featuring a figure holding a staff and a cross, with a star above it.

Le secrétaire de séance,  
Lionel DARBON

A blue ink signature of Lionel DARBON, consisting of a stylized, abstract scribble.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2025**

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt juin à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Grésy-sur-Aix, dûment convoqué, s'est réuni publiquement en session ordinaire, en Marie - salon d'honneur, sous la présidence de M. Florian MAITRE, Maire.

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales,  
Vu les dispositions du règlement intérieur du conseil municipal et notamment son article 16,

M. Florian MAITRE, Maire, ouvre la séance après avoir :

- constaté le quorum, vérifié de nouveau à l'occasion de l'examen de chaque question,
- cité les pouvoirs reçus.

Il désigne le secrétaire de séance.

**Nombre de conseillers :**

**En exercice : 27 Présents : 20 Votants : 25**

**Date de convocation du Conseil municipal :** 13 juin 2025

**Présents :** Mmes & MM, Chantal ARNAULT, Eric BERLENGUER, Zélie BLANC, Anne-Laure BOMPAS, Patrice BONNEFOY, Jean-Luc CHARPENTIER, Florian CHOULET, Gino CICCARONE, Lionel DARBON, Magali DELOCHE, Marie-Madeleine DURAND, Anne-Marie GAZOTTI-PISTONE, Serge LODIER, Florian MAITRE, Corinne MONBEIG, Colette PIGNIER, Eric REY, Manuel REYNAERT, Chrystel TROQUIER-GILLI, Antoinetta VIRET

**Excusés avec pouvoir :** Patrick POURCHASSE, Patrick FRIZON, Hervé PALIN, Malika TREMBLAY, Laurence JALABERT donne pouvoir à Mmes et MM. Eric REY, Jean-Luc CHARPENTIER, Patrice BONNEFOY, Florian CHOULET, Antoinetta VIRET

**Excusé(s) :** Mme Estelle MAZZOLENI, M. Matthias REUSS

**Secrétaire de séance :** M. Lionel DARBON

---

**Délibération 2025-41 : Modification du tableau des emplois : création de postes permanents au service culture / animation**

---

Dans ses séances du 14 juin 2024 et du 13 décembre 2024, le Conseil Municipal a approuvé la création du service culture-animation et la création des postes afférents.

Les recrutements ont conduit à retenir les candidats les plus adaptés aux profils recherchés et nécessitent de modifier les cadres d'emploi des postes créés comme suit :

1/ Création de poste à temps complet :

- ❖ **Bibliothécaire en charge du service jeunesse et de la ludothèque** : création d'un poste d'Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2<sup>ème</sup> classe

2/ Créations de postes à temps non complet :

- ❖ **Chargé d'accueil** : création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à 28h hebdomadaires

SUPPRESSION DE POSTE	CREATION DE POSTE	DATE D'EFFET
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques – TC	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal 2 <sup>ème</sup> classe – TC	21/08/2025
Adjoint administratif – TNC (28h)	Adjoint du patrimoine principal 2 <sup>ème</sup> classe – TNC (28h)	15/07/2025

- ❖ **Agent d'entretien** : création d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à 28h hebdomadaires

Ces emplois seront occupés par des fonctionnaires. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L.332-8-2° du code général de la fonction publique. En effet, ces agents contractuels seront recrutés à durée déterminée pour une durée de maximum 3 ans.

Les contrats des agents seront renouvelables par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, les contrats seront reconduits pour une durée indéterminée.

Les recrutements des agents contractuels seront prononcés à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Ces agents devront justifier d'une expérience significative et leur rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie B et C, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés approuve les modifications énoncées ci-dessus.**

Fait à Grésy-sur-Aix, le 25 juin 2025

Le Maire,  
Florian MAITRE



Le secrétaire de séance,  
Lionel DARBON



## CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt juin à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Grésy-sur-Aix, dûment convoqué, s'est réuni publiquement en session ordinaire, en Marie - salon d'honneur, sous la présidence de M. Florian MAITRE, Maire.

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales,  
Vu les dispositions du règlement intérieur du conseil municipal et notamment son article 16,

M. Florian MAITRE, Maire, ouvre la séance après avoir :

- constaté le quorum, vérifié de nouveau à l'occasion de l'examen de chaque question,
- cité les pouvoirs reçus.

Il désigne le secrétaire de séance.

### **Nombre de conseillers :**

**En exercice : 27 Présents : 20 Votants : 25**

**Date de convocation du Conseil municipal :** 13 juin 2025

**Présents :** Mmes & MM, Chantal ARNAULT, Eric BERLENGUER, Zélie BLANC, Anne-Laure BOMPAS, Patrice BONNEFOY, Jean-Luc CHARPENTIER, Florian CHOLET, Gino CICCARONE, Lionel DARBON, Magali DELOCHE, Marie-Madeleine DURAND, Anne-Marie GAZOTTI-PISTONE, Serge LODIER, Florian MAITRE, Corinne MONBEIG, Colette PIGNIER, Eric REY, Manuel REYNAERT, Chrystel TROQUIER-GILLI, Antoinetta VIRET

**Excusés avec pouvoir :** Patrick POURCHASSE, Patrick FRIZON, Hervé PALIN, Malika TREMBLAY, Laurence JALABERT donne pouvoir à Mmes et MM. Eric REY, Jean-Luc CHARPENTIER, Patrice BONNEFOY, Florian CHOLET, Antoinetta VIRET

**Excusé(s) :** Mme Estelle MAZZOLENI, M. Matthias REUSS

**Secrétaire de séance :** M. Lionel DARBON

---

### **Délibération 2025-42 : Convention de partenariat avec Lac'Réation**

---

L'évolution connue et prévisionnelle de la Commune au plan démographique et socio-économique a conduit l'équipe municipale à définir une politique culturelle et d'animation structurante en 2021.

L'étude mandatée auprès du groupement EPIDOTE / DECALOG a permis d'une part de programmer et cadrer cette politique, d'autre part de mener à la construction de l'Esquisse, un tiers-lieu culturel, associatif et musical, qui ouvrira le 1<sup>er</sup> septembre 2025.

Positionné dans le cadre du futur de Cœur de Cie, ce projet concrétise et incarne une politique culturelle et d'animation volontariste. Il s'articule pleinement à la politique communale visant un développement socio-économique et urbanistique équilibré

Ce tiers-lieu culturel associatif et musical nouvellement construit regroupe en son sein :

- une médiathèque nouvelle génération,
- un pôle associatif (2 salles associatives, espaces de stockage, salle de réunion...),
- un pôle de création musique et image (2 studios sons de 30 et 80m<sup>2</sup> , une cabine pour la Musique assistée par Ordinateur et un studio vidéo de 50m<sup>2</sup>),
- des espaces d'accueil communs et de vie sociale, un lieu de vie et un espace d'action culturelle, favorisant l'inclusion de tous les publics avec une grande proximité.

La particularité de l'équipement réside donc dans la proximité d'espaces socio-culturels connus avec ceux plus rares dédiés à la création musicale et à la répétition (studio 30, cabine d'enregistrement et studio 80), et à la création audiovisuelle (captation vidéo, podcast, photographie et clips musicaux dans un studio Vidéo de 50m<sup>2</sup> dédié). En complétant de façon qualitative l'offre dédiée à la pratique musicale et artistique, par des services originaux tournés vers tous les publics, la pratique amatrice et semi-professionnelle et à l'émergence des talents, ce nouvel équipement a vocation à rayonner à l'échelle supra-communale.

Afin d'assurer un niveau de service et d'accompagnement élevé auprès des musiciens amateurs au sein de L'Esquisse, la Commune dialogue depuis 2023 avec l'association Lac'rétation dont la vocation rejoint cet objectif. Composée de musiciens amateurs et professionnels et de professionnels spécialisés de la musique et de l'image, l'association porte un engagement fort en faveur de la culture et de l'émergence des musiques actuelles sur le territoire.

Les objectifs portés par l'association Lac'rétation – à savoir la mise en lien des individus et des structures autour des compétences spécifiques aux musiques actuelles, le soutien à la création, au développement, à la réalisation et à la communication de projets culturels, ainsi que la promotion de l'émergence de ces musiques sur le territoire – recourent et renforcent les ambitions de la Commune en matière d'animation et de développement culturel.

Ainsi, c'est dans cette dynamique partagée, et issu de réflexion et d'un travail conjoint, répondant aux objectifs définis par le Schéma unique de développement artistique et culturel 2023-2028 du Département de la Savoie, que la Commune souhaite formaliser un partenariat.

A cet effet, le projet de convention ci-joint, établie pour une durée d'un an renouvelable, porte sur une mise à disposition des espaces et matériels de création de musique et image de l'Esquisse à l'association chargée d'accueillir et suivre l'accès et leurs usages studios.

L'objectif commun est de soutenir la création artistique, de favoriser l'émergence des musiques actuelles sur le territoire, et de permettre à tous les habitants un accès équitable à la pratique et à l'expérience musicale.

A cet effet un cadre de suivi trimestriel est prévu pour ajuster les conditions de ce partenariat et permettre à l'association de rendre compte de son activité au plan culturel, technique, humain, administratif et financier.

Vu les articles L1111-2 et 1111-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention de partenariat ci-joint,

Considérant l'intérêt du projet présenté pour la vie locale et à l'expression de sa diversité,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :**

- **d'autoriser M. le Maire à signer la convention de partenariat afférente,**
- **dire que les modalités de mise en œuvre de cette convention seront suivies et réévaluées tous les trimestres,**
- **d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents afférents à la convention.**

Fait à Grésy-sur-Aix, le 25 juin 2025

Le Maire,  
Florian MAITRE



Le secrétaire de séance,  
Lionel DARBON





## CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt juin à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Grésy-sur-Aix, dûment convoqué, s'est réuni publiquement en session ordinaire, en Marie - salon d'honneur, sous la présidence de M. Florian MAITRE, Maire.

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales,  
Vu les dispositions du règlement intérieur du conseil municipal et notamment son article 16,

M. Florian MAITRE, Maire, ouvre la séance après avoir :

- constaté le quorum, vérifié de nouveau à l'occasion de l'examen de chaque question,
- cité les pouvoirs reçus.

Il désigne le secrétaire de séance.

### **Nombre de conseillers :**

**En exercice : 27 Présents : 20 Votants : 25**

**Date de convocation du Conseil municipal :** 13 juin 2025

**Présents :** Mmes & MM, Chantal ARNAULT, Eric BERLENGUER, Zélie BLANC, Anne-Laure BOMPAS, Patrice BONNEFOY, Jean-Luc CHARPENTIER, Florian CHOULET, Gino CICCARONE, Lionel DARBON, Magali DELOCHE, Marie-Madeleine DURAND, Anne-Marie GAZOTTI-PISTONE, Serge LODIER, Florian MAITRE, Corinne MONBEIG, Colette PIGNIER, Eric REY, Manuel REYNAERT, Chrystel TROQUIER-GILLI, Antoinetta VIRET

**Excusés avec pouvoir :** Patrick POURCHASSE, Patrick FRIZON, Hervé PALIN, Malika TREMBLAY, Laurence JALABERT donne pouvoir à Mmes et MM. Eric REY, Jean-Luc CHARPENTIER, Patrice BONNEFOY, Florian CHOULET, Antoinetta VIRET

**Excusé(s) :** Mme Estelle MAZZOLENI, M. Matthias REUSS

**Secrétaire de séance :** M. Lionel DARBON

---

### **Délibération 2025-43 : Attribution d'une subvention exceptionnelle pour le festival « Musique & et Nature en Bauges »**

---

Dans le cadre de sa politique d'animation et de promotion de la vie associative, en complément des subventions annuelles attribuées aux associations communales, la Municipalité prévoit l'attribution de subventions exceptionnelles pour les projets ponctuels et motivés.

A ce titre, elle souhaite soutenir la 27<sup>e</sup> édition du Festival « Musique et Nature en Bauges », festival de musique classique en milieu rural et naturel, organisé par l'association du même nom.

Le festival, qui se déroule dans le Massif des Bauges et les Communes limitrophes, propose des concerts et événements à partir du 17 juillet et jusqu'au 22 août 2025.

Le festival, engagé pour apporter une vie culturelle de qualité au cœur d'un milieu naturel et rural, est construit autour d'une organisation uniquement bénévole, le budget disponible est donc consacré aux propositions culturelles et à la qualité artistique.

Un concert sera organisé à l'Eglise de Grésy-sur-Aix, le vendredi 1<sup>er</sup> août 2025 à partir de 20h30. Ce concert, nommé *L'empereur de Beethoven : émotion et virtuosité*, sera assuré l'Orchestre Consuelo, sous la direction de Victor Julien-Laferrière et avec Jonas Vitaux au piano.

Le vendredi 1<sup>er</sup> août, L'orchestre Consuelo invite à un voyage musical entre lyrisme, audace et grandeur. En ouverture, la Sérénade pour cordes de Dvořák est une véritable ode à l'élégance et à la lumière. Place ensuite au Divertimento de Bartók, entre traditions populaires et modernité. Le concert s'achève en majesté avec le Concerto pour piano n°5 "L'Empereur" de Beethoven. Cette version pour cordes et piano sublime la puissance et la noblesse de l'œuvre, tout en préservant l'ampleur symphonique.

Ce festival et ses concerts se veulent familiaux, locaux et tournés vers les habitants du territoire. Il permet de proposer de nouvelles offres culturelles qualitatives sur la Commune de Grésy-sur-Aix.

Vu les articles L1111-2 et 1111-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande exceptionnelle de l'association « Festival Musique et Nature en Bauges », jointe à la présente,

Considérant l'intérêt du projet présenté pour la vie culturelle locale et à l'expression de sa diversité,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association « Festival Musique et Nature en Bauges » d'un montant de 1500 €.**

Fait à Grésy-sur-Aix, le 25 juin 2025

Le Maire,  
Florian MAITRE



Le secrétaire de séance,  
Lionel DARBON





## CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt juin à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Grésy-sur-Aix, dûment convoqué, s'est réuni publiquement en session ordinaire, en Marie - salon d'honneur, sous la présidence de M. Florian MAITRE, Maire.

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales,  
Vu les dispositions du règlement intérieur du conseil municipal et notamment son article 16,

M. Florian MAITRE, Maire, ouvre la séance après avoir :

- constaté le quorum, vérifié de nouveau à l'occasion de l'examen de chaque question,
- cité les pouvoirs reçus.

Il désigne le secrétaire de séance.

### **Nombre de conseillers :**

**En exercice : 27 Présents : 20 Votants : 25**

**Date de convocation du Conseil municipal :** 13 juin 2025

**Présents :** Mmes & MM, Chantal ARNAULT, Eric BERLENGUER, Zélie BLANC, Anne-Laure BOMPAS, Patrice BONNEFOY, Jean-Luc CHARPENTIER, Florian CHOLET, Gino CICCARONE, Lionel DARBON, Magali DELOCHE, Marie-Madeleine DURAND, Anne-Marie GAZOTTI-PISTONE, Serge LODIER, Florian MAITRE, Corinne MONBEIG, Colette PIGNIER, Eric REY, Manuel REYNAERT, Chrystel TROQUIER-GILLI, Antoinetta VIRET

**Excusés avec pouvoir :** Patrick POURCHASSE, Patrick FRIZON, Hervé PALIN, Malika TREMBLAY, Laurence JALABERT donne pouvoir à Mmes et MM. Eric REY, Jean-Luc CHARPENTIER, Patrice BONNEFOY, Florian CHOLET, Antoinetta VIRET

**Excusé(s) :** Mme Estelle MAZZOLENI, M. Matthias REUSS

**Secrétaire de séance :** M. Lionel DARBON

---

### **Délibération 2025-44 : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association « Coup de théâtre »**

---

Dans le cadre de sa politique d'animation et de promotion de la vie associative, en complément des subventions annuelle attribuées aux associations communales, la Municipalité prévoit l'attribution de subventions exceptionnelles pour leurs projets ponctuels et motivés.

A ce titre, elle souhaite soutenir la deuxième édition du festival de théâtre organisé par l'association « Coup de Théâtre » qui s'est déroulé les 23, 24 et 25 mai dernier, dans la salle polyvalente de Grésy-sur-Aix.

Au fil de ces trois jours, ce festival a proposé plusieurs pièces mises en scène et jouées par des amateurs et des professionnels, dont certaines mises en scènes sous forme d'ateliers. Ce sont ajoutées également deux saynètes jouées par les enfants de l'Atelier initiation. Ces pièces et ateliers ont touchés différents types de publics : enfants, adolescents et adultes.

Ce festival se veut familial, amical et local, tourné vers les habitants de Grésy-sur-Aix et des Communes environnantes, en lien avec le Comité d'Animation, et permettra d'ouvrir l'association « Coup de Théâtre » sur des échanges hors du territoire.

Vu les articles L1111-2 et 1111-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la demande exceptionnelle de l'association Coup de Théâtre, jointe à la présente,

Considérant l'intérêt du projet présenté pour la vie locale et à l'expression de sa diversité,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association communale « Coup de Théâtre » d'un montant de 400 €.**

Fait à Grésy-sur-Aix, le 25 juin 2025

Le Maire,  
Florian MAITRE



Le secrétaire de séance,  
Lionel DARBON



## CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt juin à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Grésy-sur-Aix, dûment convoqué, s'est réuni publiquement en session ordinaire, en Marie - salon d'honneur, sous la présidence de M. Florian MAITRE, Maire.

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales,  
Vu les dispositions du règlement intérieur du conseil municipal et notamment son article 16,

M. Florian MAITRE, Maire, ouvre la séance après avoir :

- constaté le quorum, vérifié de nouveau à l'occasion de l'examen de chaque question,
- cité les pouvoirs reçus.

Il désigne le secrétaire de séance.

### Nombre de conseillers :

En exercice : 27 Présents : 20 Votants : 25

Date de convocation du Conseil municipal : 13 juin 2025

Présents : Mmes & MM, Chantal ARNAULT, Eric BERLENGUER, Zélie BLANC, Anne-Laure BOMPAS, Patrice BONNEFOY, Jean-Luc CHARPENTIER, Florian CHOULET, Gino CICCARONE, Lionel DARBON, Magali DELOCHE, Marie-Madeleine DURAND, Anne-Marie GAZOTTI-PISTONE, Serge LODIER, Florian MAITRE, Corinne MONBEIG, Colette PIGNIER, Eric REY, Manuel REYNAERT, Chrystel TROQUIER-GILLI, Antoinetta VIRET

Excusés avec pouvoir : Patrick POURCHASSE, Patrick FRIZON, Hervé PALIN, Malika TREMBLAY, Laurence JALABERT donne pouvoir à Mmes et MM. Eric REY, Jean-Luc CHARPENTIER, Patrice BONNEFOY, Florian CHOULET, Antoinetta VIRET

Excusé(s) : Mme Estelle MAZZOLENI, M. Matthias REUSS

Secrétaire de séance : M. Lionel DARBON

---

### **Délibération 2025-45 : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association « CESN Revard » pour l'organisation de la course « La Grésylienne »**

---

Dans le cadre de sa politique d'animation et de promotion de la vie associative et sportive, en complément des subventions annuelles attribuées aux associations communales, la Municipalité prévoit l'attribution de subventions exceptionnelles pour leurs projets ponctuels et motivés.

A ce titre, elle souhaite soutenir la 40<sup>e</sup> édition de la course La Grésyenne, qui se déroulera le dimanche 28 septembre 2025.

En 2024, le Comité d'animation de Grésy-sur-Aix a passé le relais au CESN Revard (école de ski nordique du Revard), emmené par plusieurs bénévoles grésyliens, pour l'organisation de cette course.

Le format de la course a fait peau neuve en 2024, avec la création de nouveaux parcours de trail qui feront la part belle à différents secteurs de la Commune : la forêt de Corsuet, les Gorges du sierroz, les coteaux du Revard...

Cette année, pour les 40 ans, la Grésyenne sera composée de trois parcours trail de 40km, 20km et 10km, qui alternent passages sur des sentiers en forêt, des panoramas sur le lac et les montagnes environnantes sans oublier la découverte ou re-découverte du patrimoine de Grésy. Le Biathlon Contest, concours sur lequel enfants et parents pourront s'élancer sur un parcours de biathlon, sera de nouveau présent tout au long de la journée pour essayer d'établir la meilleure performance.

Cette animation se veut familiale, amicale et locale, et surtout c'est une manifestation traditionnelle de la Commune. Elle est un pilier de la vie sportive grésyenne.

Vu les articles L1111-2 et 1111-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la demande exceptionnelle de l'association CESN Revard, jointe à la présente,

Considérant l'intérêt du projet présenté pour la vie locale et à l'expression de sa diversité,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association communale « CESN Revard » d'un montant de 1500 € pour l'organisation de la course la Grésyenne.**

Fait à Grésy-sur-Aix, le 25 juin 2025

Le Maire,  
Florian MAITRE



Le secrétaire de séance,  
Lionel DARBON



## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt juin à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Grésy-sur-Aix, dûment convoqué, s'est réuni publiquement en session ordinaire, en Marie - salon d'honneur, sous la présidence de M. Florian MAITRE, Maire.

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales,  
Vu les dispositions du règlement intérieur du conseil municipal et notamment son article 16,

M. Florian MAITRE, Maire, ouvre la séance après avoir :

- constaté le quorum, vérifié de nouveau à l'occasion de l'examen de chaque question,
- cité les pouvoirs reçus.

Il désigne le secrétaire de séance.

### **Nombre de conseillers :**

**En exercice : 27 Présents : 20 Votants : 25**

**Date de convocation du Conseil municipal :** 13 juin 2025

**Présents :** Mmes & MM, Chantal ARNAULT, Eric BERLENGUER, Zélie BLANC, Anne-Laure BOMPAS, Patrice BONNEFOY, Jean-Luc CHARPENTIER, Florian CHOULET, Gino CICCARONE, Lionel DARBON, Magali DELOCHE, Marie-Madeleine DURAND, Anne-Marie GAZOTTI-PISTONE, Serge LODIER, Florian MAITRE, Corinne MONBEIG, Colette PIGNIER, Eric REY, Manuel REYNAERT, Chrystel TROQUIER-GILLI, Antoinetta VIRET

**Excusés avec pouvoir :** Patrick POURCHASSE, Patrick FRIZON, Hervé PALIN, Malika TREMBLAY, Laurence JALABERT donne pouvoir à Mmes et MM. Eric REY, Jean-Luc CHARPENTIER, Patrice BONNEFOY, Florian CHOULET, Antoinetta VIRET

**Excusé(s) :** Mme Estelle MAZZOLENI, M. Matthias REUSS

**Secrétaire de séance :** M. Lionel DARBON

---

### **Délibération 2025-46 : Attribution d'une subvention exceptionnelle à ABCP Spectacle en fête**

---

Dans le cadre de sa politique d'animation et de promotion de la vie associative, en complément des subventions annuelles attribuées aux associations communales, la Municipalité prévoit l'attribution de subventions exceptionnelles pour les projets ponctuels et motivés.

A ce titre, elle souhaite soutenir l'association « ABCP Spectacles et Fêtes » qui aide et soutient la Mairie dans l'organisation de sa Fête de la Musique. Cet évènement se tient le samedi 21 juin 2025 sur la Place Pierre Picollet.

L'association a aidé les services municipaux dans la préparation technique et logistique de cette fête. En plus de sa présence, elle mettra également à disposition gratuitement la totalité du matériel technique et de sonorisation nécessaire à la tenue des différentes prestations musicales au cours de l'après-midi et la soirée, ainsi qu'un technicien « son » présent qu'elle rémunèrera.

Le soutien technique et logistique permettra à la Commune de mener une manifestation familiale, locale et pour les habitants et habitantes de Grésy-sur-Aix et des Communes proches.

Vu les articles L1111-2 et 1111-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

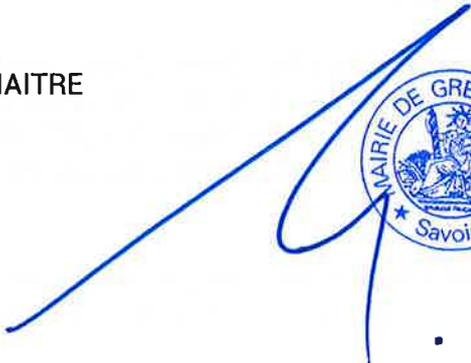
Vu la demande de subvention de l'association « ABCP S&F » jointe à la présente,

Considérant l'intérêt du soutien présenté pour la vie locale et à l'expression de sa diversité,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association ABCP S&F d'un montant de 400 €.**

Fait à Grésy-sur-Aix, le 25 juin 2025

Le Maire,  
Florian MAITRE



The seal is circular with the text "MAIRIE DE GRESY-SUR-AIX" around the top and "Savoie" at the bottom. In the center, there is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a banner, with a star above it.

Le secrétaire de séance,  
Lionel DARBON





## CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt juin à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Grésy-sur-Aix, dûment convoqué, s'est réuni publiquement en session ordinaire, en Marie - salon d'honneur, sous la présidence de M. Florian MAITRE, Maire.

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales,  
Vu les dispositions du règlement intérieur du conseil municipal et notamment son article 16,

M. Florian MAITRE, Maire, ouvre la séance après avoir :

- constaté le quorum, vérifié de nouveau à l'occasion de l'examen de chaque question,
- cité les pouvoirs reçus.

Il désigne le secrétaire de séance.

### **Nombre de conseillers :**

**En exercice : 27 Présents : 20 Votants : 25**

**Date de convocation du Conseil municipal :** 13 juin 2025

**Présents :** Mmes & MM, Chantal ARNAULT, Eric BERLENGUER, Zélie BLANC, Anne-Laure BOMPAS, Patrice BONNEFOY, Jean-Luc CHARPENTIER, Florian CHOLET, Gino CICCARONE, Lionel DARBON, Magali DELOCHE, Marie-Madeleine DURAND, Anne-Marie GAZOTTI-PISTONE, Serge LODIER, Florian MAITRE, Corinne MONBEIG, Colette PIGNIER, Eric REY, Manuel REYNAERT, Chrystel TROQUIER-GILLI, Antoinetta VIRET

**Excusés avec pouvoir :** Patrick POURCHASSE, Patrick FRIZON, Hervé PALIN, Malika TREMBLAY, Laurence JALABERT donne pouvoir à Mmes et MM. Eric REY, Jean-Luc CHARPENTIER, Patrice BONNEFOY, Florian CHOLET, Antoinetta VIRET

**Excusé(s) :** Mme Estelle MAZZOLENI, M. Matthias REUSS

**Secrétaire de séance :** M. Lionel DARBON

---

### **Délibération 2025-47 : Actualisation et créations des tarifs des services municipaux**

---

Dans le cadre de sa politique budgétaire, la Commune souhaite compléter ses grilles tarifaires en actualisant les tarifs en regard de l'évolution de l'offre et de la demande sur ses locaux existants.

Les évolutions proposées sont les suivantes, récapitulées au catalogue des tarifs municipaux ci-joints :

Service	Objet	Tarifs 2023	Tarifs 2025
Locaux communaux associations	ENSEMBLE POLYVALENT (week-end)	450,00 €	470,00 €
Locaux communaux associations	GRANDE SALLE avec cuisine (week-end)	330,00 €	350,00 €
Locaux communaux associations	PETITE SALLE (week-end)	220,00 €	260,00 €
Locaux communaux associations	A LA JOURNEE PETITE SALLE et cuisine mardi mercredi jeudi	150,00 €	170,00 €
Locaux communaux PARTICULIERS	COS -Salle réunion COS		60,00 €
Locaux communaux PARTICULIERS	A LA JOURNEE ENSEMBLE POLYVALENT (mardi mercredi jeudi)	450,00 €	470,00 €
Locaux communaux PARTICULIERS	A LA JOURNEE PETITE SALLE & cuisine (mardi mercredi jeudi)	250,00 €	270,00 €
Locaux communaux PARTICULIERS	GRAND SALLE avec CUISINE A LA JOURNEE mardi mercredi jeudi	350,00 €	320,00 €
Locaux communaux tout public	Salle Sarraz	100,00 €	Supprimé
Occupation du domaine public	Stationnement véhicule non sédentaire (camion pizza, foodtruck...) Tarif par jour de stationnement sans fourniture d'énergie	25.00 €	15.00 €
Occupation du domaine public	Stationnement véhicule non sédentaire (camion pizza, foodtruck...) Tarif par mois de stationnement sans fourniture d'énergie		50.00 €

En outre, la création du tiers lieu l'Esquisse conduit à l'ouverture de nouveaux espaces au public et à leur mise à disposition à compter du 1<sup>er</sup> septembre justifiant l'institution de nouveaux tarifs pour des évènements non-liés à la programmation du service culture-animation.

#### Nouveaux tarifs pour ASSOCIATIONS GRESYLIENNES :

	Demi-journée	1 journée	Week-end
Forum + Bar	100€	150€	200€
1 salle associative	80€	120€	160€
Les 2 salles associatives	150€	180€	240€
ENSEMBLE RDC (Forum, bar, 2 salles associatives)	/	/	320€
Si ajout du Belvédère (+80€)	Location salle +80€	Location salle +80€	Location salle +80€

**Nouveaux tarifs pour ENTREPRISES :**

	<b>Demi-journée</b>	<b>1 journée</b>	<b>Week-end</b>
<b>Forum + Bar</b>	120€	200€	300€
<b>1 salle associative</b>	100€	140€	180€
<b>Les 2 salles associatives</b>	180€	220€	300€
<b>ENSEMBLE RDC (Forum, bar, 2 salles associatives)</b>	/	/	420€
<b>Si ajout du Belvédère (+80€)</b>	Location salle +80€	Location salle +80€	Location salle +80€

**NB :** Ces tarifs pourront faire l'objet d'exceptions (gratuité) dans le cadre de partenariat entre des associations et le service culture-animation de la Commune pour des manifestations culturelles, sociales ou sportives, assimilées à des subventions indirectes au titre de l'intérêt local de leur activité.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de :**

- créer les tarifs précités,
- approuver le nouveau catalogue de tarifs joint pour effectivité au 1<sup>er</sup> septembre 2025.

Fait à Grésy-sur-Aix, le 25 juin 2025

Le Maire,  
Florian MAITRE



Le secrétaire de séance,  
Lionel DARBON

**CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2025**

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt juin à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Grésy-sur-Aix, dûment convoqué, s'est réuni publiquement en session ordinaire, en Marie - salon d'honneur, sous la présidence de M. Florian MAITRE, Maire.

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales,  
Vu les dispositions du règlement intérieur du conseil municipal et notamment son article 16,

M. Florian MAITRE, Maire, ouvre la séance après avoir :

- constaté le quorum, vérifié de nouveau à l'occasion de l'examen de chaque question,
- cité les pouvoirs reçus.

Il désigne le secrétaire de séance.

**Nombre de conseillers :**

**En exercice : 27 Présents : 20 Votants : 25**

**Date de convocation du Conseil municipal :** 13 juin 2025

**Présents :** Mmes & MM, Chantal ARNAULT, Eric BERLENGUER, Zélie BLANC, Anne-Laure BOMPAS, Patrice BONNEFOY, Jean-Luc CHARPENTIER, Florian CHOULET, Gino CICCARONE, Lionel DARBON, Magali DELOCHE, Marie-Madeleine DURAND, Anne-Marie GAZOTTI-PISTONE, Serge LODIER, Florian MAITRE, Corinne MONBEIG, Colette PIGNIER, Eric REY, Manuel REYNAERT, Chrystel TROQUIER-GILLI, Antoinetta VIRET

**Excusés avec pouvoir :** Patrick POURCHASSE, Patrick FRIZON, Hervé PALIN, Malika TREMBLAY, Laurence JALABERT donne pouvoir à Mmes et MM. Eric REY, Jean-Luc CHARPENTIER, Patrice BONNEFOY, Florian CHOULET, Antoinetta VIRET

**Excusé(s) :** Mme Estelle MAZZOLENI, M. Matthias REUSS

**Secrétaire de séance :** M. Lionel DARBON

---

**Délibération 2025-48 : Avenants aux marchés de travaux pour l'aménagement du quartier du Cœur de vie**

---

Par délibération du 08/03/2024, le Conseil Municipal a attribué les marchés de travaux pour l'aménagement d'un nouveau quartier « Cœur de vie » - 4 lots.

L'engagement des travaux conduit à prendre en compte les aléas techniques et administratifs impactant les lots et entreprises suivants :

LOTS / DESIGNATION		ENTREPRISES MIEUX DISANTES	Montant HT	
			Base (TF)	Options TOTAL (TF)
1	VOIRIE ET RESEAUX DIVERS	EIFFAGE ROUTE CENTRE EST – Ets Savoie Léman – 2 rue centrale – 73420 VOGLANS (groupement)	1 392 285.80 €	1 392 285.80 €
3	ECLAIRAGE et EQUIPEMENTS ELECTRIQUES	PORCHERON FRERES ET CIE SAS – 369 route d'Orly – BP 30015 Albens 73410 ENTRELACS	91 623.56 €	91 623.56 €

Les modifications rendues nécessaires sont les suivantes, détaillées au projet d'avenant ci-joint :

LOTS / DESIGNATION		Motifs de l'avenant	Montant de l'avenant HT	Montant HT du marché après avenant (TF)
1	VOIRIE ET RESEAUX DIVERS	Création de prix nouveaux et majoration quantitative liées aux aléas de chantier. Demandes nouvelles de la Maîtrise d'ouvrage, dont certains travaux de la tranche optionnelle n°01 vers la tranche ferme.	73 310.93 € Soit +5.3%	1 465 596.73 €
3	ECLAIRAGE et EQUIPEMENTS ELECTRIQUES	Demandes nouvelles de la Maîtrise d'ouvrage : ajout d'une borne foraine escamotable.	5 389.05 € Soit +5.9%	97 012.61 €

Ces modifications amènent à constater une augmentation globale de 78 699.98€ HT du montant des travaux, soit +4% d'augmentation par rapport au montant du marché initial (TF des 4 lots).

Vu le Code de la commande publique, et notamment ses articles R. 2120-1 et suivants,  
Vu la délibération 2023-105-1 du 15/12/2023 portant attribution des marchés publics de travaux pour la création d'un Tiers Lieu,  
Vu les projets d'avenants joints,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- approuve les projets d'avenants aux marchés présentés ci-dessus,
- autorise M. le Maire à signer lesdits avenants et d'engager les formalités afférentes.

Fait à Grésy-sur-Aix, le 25 juin 2025

Le Maire,  
Florian MAITRE



Le secrétaire de séance,  
Lionel DARBON

**CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2025**

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt juin à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Grésy-sur-Aix, dûment convoqué, s'est réuni publiquement en session ordinaire, en Marie - salon d'honneur, sous la présidence de M. Florian MAITRE, Maire.

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales,  
Vu les dispositions du règlement intérieur du conseil municipal et notamment son article 16,

M. Florian MAITRE, Maire, ouvre la séance après avoir :

- constaté le quorum, vérifié de nouveau à l'occasion de l'examen de chaque question,
- cité les pouvoirs reçus.

Il désigne le secrétaire de séance.

**Nombre de conseillers :**

**En exercice : 27 Présents : 20 Votants : 24**

**Date de convocation du Conseil municipal :** 13 juin 2025

**Présents :** Mmes & MM, Chantal ARNAULT, Eric BERLENGUER, Zélie BLANC, Anne-Laure BOMPAS, Patrice BONNEFOY, Jean-Luc CHARPENTIER, Florian CHOULET, Gino CICCARONE, Lionel DARBON, Magali DELOCHE, Marie-Madeleine DURAND, Anne-Marie GAZOTTI-PISTONE, Serge LODIER, Florian MAITRE, Corinne MONBEIG, Colette PIGNIER, Eric REY, Manuel REYNAERT, Chrystel TROQUIER-GILLI, Antoinetta VIRET

**Excusés avec pouvoir :** Patrick POURCHASSE, Patrick FRIZON, Hervé PALIN, Malika TREMBLAY, Laurence JALABERT donne pouvoir à Mmes et MM. Eric REY, Jean-Luc CHARPENTIER, Patrice BONNEFOY, Florian CHOULET, Antoinetta VIRET

**Excusé(s) :** Mme Estelle MAZZOLENI, M. Matthias REUSS

**Secrétaire de séance :** M. Lionel DARBON

---

**Délibération 2025-49 : Avenant aux marchés de travaux pour la construction du bâtiment de l'Esquisse**

---

Par délibération du 15/12/2023, le Conseil Municipal a attribué les marchés de travaux pour la création d'un tiers lieu selon 20 lots.

L'engagement des travaux conduit à prendre en compte les aléas techniques et administratifs impactant les lots et entreprises suivants :

LOTS / DESIGNATION		ENTREPRISES MIEUX DISANTES	Montant HT	Montant HT		Montant HT après avenants précédents
			Base	Options	TOTAL	
2	GROS-ŒUVRE	LATHUILLE FRERES 399, route de Thones - 74450 ST JEAN DE SIXT	873 386,45 €	16 309,80 €	889 696,25 €	885 845.25 €
4	BARDAGE - ZINGUERIE	ZANON ET FILS - ZI de l'Albanne 73190 ST BALDOPH	349 770.60 €			352 694.00 €
6	OCCULTATION	TIR TECHNOLOGIES - 5, Rue de l'industrie - 68170 KILSTETT	30 928.20 €	12 664.00 €	43 592.20 €	
7	MENUISERIE INTERIEURE BOIS - MOBILIER FIXE	PRUNIER MENUISERIE - 600, Bld Lepic - 73100 AIX LES BAINS	277 023.00 €		277 023.00 €	
9	CLOISON - DOUBLAGE - PLAFOND	ALBERT ET RATTIN - Chemin du Chanay - 73190 SAINT BALDOPH	151 836.24 €		151 836.24 €	
10	FAUX-PLAFOND	MARIN Cédric - LA CEFLO 15, Rue des frênes - 38490 AOSTE	69 450.00 €		69 450.00 €	
12	ISOLATION EXTERIEURE - FACADES	IPF 2012, Chemin de la cascade - 73100 GRESY-SUR-AIX	40 590.00 €		40 590.00 €	
1 3	CARRELAGE FAIENCES CHAPE	SARL GAZZOTTI - 200 chemin du Corès - 73420 DRUMETTAZ CLARAFOND	74 785 €		74 785 €	
16	CHAUFFAGE - VENTILATION - PLOMBERIE - SANITAIRES	ADITEC 513, Rue du 8 mai 1945 73410 ENTRELACS	622 941.24 €			629 511.19 €
17	ELECTRICITE - COURANTS FAIBLES - PHOTOVOLTAIQU E	SPIE BULDING SOLUTIONS 315, Rue Pierre et Marie Curie - 73490 LA RAVOIRE	269 000 €	31 842.35 €	300 842.35 €	

Les modifications rendues nécessaires sont les suivantes :

LOTS / DESIGNATION		Motifs de l'avenant	Montant HT de l'avenant	Montant du marché après avenant
2	GROS-ŒUVRE	Modification patio - pavés enherbés teinte claire	3 051 € Soit -0.09% (global)	888 896.25 €
4	BARDAGE - ZINGUERIE	Changement trame bardage entreprise (en remplacement enduit : moins-value sur le lot 12) Couvertine alu sur banc terrasse Prolongation de la couvertine alu sur le muret	5 429 € Soit +2.39% (global)	358 123.00 €

6	OCCULTATION	(b) Suppression des stores extérieurs en toile dont motorisation et commande + suppression des stores manuels sur portes, prestations non réalisées (a) Remplacement du rideau Murax par le rideau Maxivision Eurolook	-428 € Soit -0.98%	43 164.20 €
7	MENUISERIE INTERIEURE BOIS – MOBILIER FIXE	Plus et moins-value suite à la mise à jour des prestations marché	3 004.63 € Soit +1.1%	280 027.63 €
9	CLOISON – DOUBLAGE – PLAFOND	(c) A la demande du bureau de contrôle (b) Mise à jour des prestations marché	3 377.70 € Soit +2.2%	155 213.94 €
10	FAUX-PLAFOND	Passage des SAS en dalles minérales noires et modification plafond lieu de vie	-840 € Soit -1.2%	68 610 €
12	ISOLATION EXTERIEURE – FACADES	Moins-value linéaire isolant enduit sur retour terrasse (passage bardage) + ajout entoilage sur acrotère pergola	1 052,10 € Soit +2.6%	41 642.10 €
13	CARRELAGE FAIENCES CHAPE	(b) Surcoût chape (surplus 14,80m3 à env. 200€/m3 de matériel sans transport) (a) Surcoût carrelage WC en rdc (b) Suppression sel pour compenser l'augmentation de chape	4 360 € Soit +5.8%	79 145.00 €
16	CHAUFFAGE – VENTILATION – PLOMBERIE – SANITAIRES	Modifications sanitaires pour accessibilité PMR	1 966.28 € Soit +1.4% (global)	631 477.47 €
17	ELECTRICITE – COURANTS FAIBLES – PHOTOVOLTAIQUE	(a) Devis 24-2281058 : Eclairage terrasses - Bandeau LED extérieur prolongé et modifié en RVB - Remplacement luminaires terrasses par bandeau LED marché (a) Devis 24-2281062 : Suite à l'actualisation du marché, plus et moins-values (a) Devis 24-2281063 : Ajout de prises et équipements à quantifier - Actualisation prestations, plus et moins-values (c) Devis 25-2410433 : Remplacement des sirènes classiques par des sirènes à message parlé (Type L) à la demande du bureau de contrôle	32 966.24 € Soit +11%	333 808.59 €

Ces modifications amènent à constater une augmentation globale de 63 840.78 € HT du montant de travaux soit +1.76% d'augmentation par rapport au montant du marché initial.

Mme GAZZOTI-PISTONE ne prend pas part au vote.

Vu le Code de la commande publique, et notamment ses articles R. 2120-1 et suivants,

Vu la délibération 2023-105-1 du 15/12/2023 portant attribution des marchés publics de travaux pour la création d'un Tiers Lieu,

Vu les délibérations 2024-55 du 14/06/2024 et 2025-13 du 21/02/2025 portant autorisation de signature des marchés de travaux,

Vu les projets d'avenants joints,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- **approuve les projets d'avenants aux marchés présentés ci-dessus,**
- **autorise M. le Maire à signer lesdits avenants et d'engager les formalités afférentes.**

Fait à Grésy-sur-Aix, le 25 juin 2025

Le Maire,  
Florian MAITRE



Le secrétaire de séance,  
Lionel DARBON

